



DIOCÈSE D'ÉVRY  
CORBEIL-ESSONNES



## REPÈRES DIOCÉSAINS POUR LE BAPTÊME





*« Les onze disciples s'en allèrent en Galilée, à la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre. Quand ils le virent, ils se prosternèrent, mais certains eurent des doutes. Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »*

*Mt 28. 16-20*

### **LES REPÈRES DIOCÉSAINS POUR LE BAPTÊME**

sont le fruit d'un travail de deux années du Conseil Presbytéral. Ils s'adressent aux prêtres, diacres, religieux et religieuses, aux délégués diocésains, aux membres des équipes qui préparent le baptême à tout âge, aux membres des équipes d'accueils paroissiaux et de secteurs, à tout laïc engagés.

Au vu des mutations de ce temps, il nous a paru nécessaire de réécrire quelques repères de pastorale pour le baptême afin d'aider chacun à répondre au mieux aux demandes des familles et des catéchumènes jeunes et adultes en marche vers le baptême. L'Eglise accompagne chacun, ces repères diocésains pour le baptême permettront à tous, dans notre diocèse d'Evry Corbeil-Essonnes, d'avoir une pastorale cohérente et commune.

*Document présenté  
à l'assemblée Evêque / Prêtres du 11 mars 2015.*

*« L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec les portes ouvertes. De sorte que, si quelqu'un veut suivre une motion de l'Esprit et s'approcher pour chercher Dieu, il ne rencontre pas la froideur d'une porte close. Mais il y a d'autres portes qui ne doivent pas non plus se fermer. Tous peuvent participer de quelque manière à la vie ecclésiale, tous peuvent faire partie de la communauté, et même les portes des sacrements ne devraient pas se fermer pour n'importe quelle raison. Ceci vaut surtout pour ce sacrement qui est " la porte ", le Baptême. L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles. Ces convictions ont aussi des conséquences pastorales que nous sommes appelés à considérer avec prudence et audace. Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile. »*

Pape François,  
Evangelii gaudium, 47

Le baptême est une « plongée » dans l'intimité de Dieu, Père, Fils et Esprit Saint, grâce à la mort et à la Résurrection du Christ.  
Il est célébré par l'Église, avec l'Église, dans l'Église.  
C'est une nouvelle naissance qui ouvre à la vie avec le Christ.  
L'Église doit être heureuse d'accueillir.  
Elle n'accueille, ni n'importe comment, ni à tout prix.  
Mais, même lorsqu'elle discerne des obstacles majeurs, elle cherche toujours à ouvrir un chemin.  
Elle ne ferme jamais la porte.  
Lorsqu'une situation semble bloquée, il est bon de s'en ouvrir à l'évêque, à son (sa) délégué(e) ou aux vicaires épiscopaux.

## 1) L'ACCUEIL DES DEMANDES DE BAPTÊME

Cet accueil est capital.

Les personnes viennent demander le baptême. Elles attendent des réponses claires de notre part. Elles y ont droit. Cependant, notre accueil est d'abord un accueil des personnes. Des personnes plus que de leurs demandes, d'autant plus que les formes des demandes peuvent s'expliquer par une incapacité à formuler clairement ce qu'elles cherchent, par une image de l'Eglise d'un autre temps, par la peur d'être éconduites. Il s'agit d'un accueil total à la vie chrétienne.

L'accueil sera évidemment différencié si les personnes qui demandent le baptême sont des jeunes parents, des adolescents, des adultes.

Dans tous les cas, il convient d'abord de se féliciter d'une telle demande... et, pour les jeunes parents, de se réjouir avec eux de la naissance d'un enfant.

Généralement, on leur indiquera des personnes « compétentes » pour qu'un véritable dialogue puisse avoir lieu. Une des difficultés de ce dialogue peut être l'urgence. Il convient de tout faire pour ne pas agir dans l'urgence... Si un discernement pastoral semble exiger d'aller vite, on consultera le responsable de secteur, l'évêque ou son (sa) délégué(e).

Si les baptêmes doivent avoir lieu hors paroisse, il convient de se mettre d'accord la plus tôt possible avec les responsables du lieu du baptême.

Si les baptêmes doivent avoir lieu dans la paroisse, pour des habitants d'une autre paroisse, on demandera l'autorisation du curé de la paroisse d'habitation de ceux pour qui le baptême est demandé. Lorsque des militaires (ou leurs enfants), des gens du voyage demandent le baptême, cette autorisation est inutile si le baptême est organisé dans le cadre de leur diocèse ou de leur paroisse personnels. En matière sacramentelle, le discernement pastoral ultime appartient toujours à un prêtre de l'équipe pastorale nommé *in solidum*.

## 2) LA PRÉPARATION

Elle est toujours nécessaire.

Il est bon, pour l'adapter à chaque cas, de se rappeler **ses objectifs** :

- Faire prendre conscience du don de Dieu et, notamment, du salut apporté par le Christ.
- Présenter et préparer à la vie chrétienne. Il convient toujours d'ouvrir la perspective des autres sacrements de l'initiation, de la catéchèse ou de la formation, de la prière et de la vie à la suite du Christ.
- Présenter la communauté chrétienne et donner les clefs pour une véritable participation à sa vie.
- Préparer la cérémonie même du baptême, spirituellement d'abord et administrativement ensuite.

En principe, la préparation au baptême demande un temps certain, ponctué par différentes réunions (seul ou en groupe). Elle ne doit jamais être faite par une personne seule, fût-ce le prêtre de la paroisse. Le plus souvent possible, elle doit permettre de rencontrer des forces vives de la paroisse (ou de l'aumônerie).

**Cette préparation est différenciée suivant les âges.**

- Il existe, dans chaque secteur, une équipe de préparation au baptême des **petits enfants (moins de 3 ans révolus)**
- **Pour les enfants de 3 à 7 ans**, la maturation du désir du baptême s'effectue généralement lors de l'éveil à la foi. (Cf. §5.1)
- **Pour les jeunes en âge de catéchèse et d'aumônerie**, les responsables de ces services veillent à ce que les jeunes y soient préparés de manière adaptée.
- **Pour les adolescents** hors aumônerie : il existe un service diocésain qui doit obligatoirement être partie prenante de la préparation.

- **Pour les adultes** : le service du catéchuménat répond à leur demande.

Quoi qu'il en soit, il est préférable que le célébrant rencontre la famille des enfants ou les baptisés, adolescents ou adultes, avant la cérémonie.

### **3) LA COMMUNAUTÉ LOCALE**

Le baptême agrège à l'Eglise.

Cette vérité doit guider tous ceux qui préparent au baptême.

C'est pourtant une vérité qui n'est pas connue de beaucoup, et encore moins acceptée.

Il convient donc de faire un effort particulier pour qu'elle soit vécue, spécialement au temps pascal.

Cet effort concerne d'abord les communautés locales. Pour les jeunes et les adultes, on respectera scrupuleusement la célébration des scrutins pendant la messe dominicale.

Pour les enfants, on proposera de célébrer le baptême au cours de la messe dominicale. Si cela s'avère difficile pastoralement (ruralité, nombre d'enfants au même lieu, difficultés particulières), on informera la communauté, on priera pour les baptisés, on les présentera aux fidèles et, si le baptême a lieu après la messe, on demandera aux fidèles qui le veulent de se joindre à la cérémonie. Il y a là un double défi, qui ne peut être relevé qu'avec le temps :

- celui de faire accepter à la communauté le baptême des enfants pendant la messe, avec ce que cela comporte de changement des habitudes et du temps passé. Une formation est nécessaire, mais aussi une sorte de retenue dans la célébration.

- celui de faire accepter ce baptême aux familles. Il convient d'expliquer les conséquences, de proposer mais pas d'imposer une telle formule.

## 4) LA CÉLÉBRATION

Elle s'effectuera après une préparation selon les usages du diocèse et selon les Rituels propres à chacun des âges.

Le baptême se fait avec de l'eau –bénite suivant les livres liturgiques- soit par immersion, soit par infusion (le célébrant verse alors lui-même de l'eau sur le front du baptisé, en disant lui-même la formule).

*« Le Baptême est accompli de la façon la plus significative par la triple immersion dans l'eau baptismale. Mais depuis l'antiquité il peut aussi être conféré en versant par trois fois l'eau sur la tête du candidat. »*

*Dans l'Église latine, cette triple infusion est accompagnée par les paroles du ministre : « N., je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »*

Catéchisme de l'Église catholique, 1239-1240

Pour les onctions d'huile des catéchumènes et du Saint-Chrême, le ministre se servira des huiles consacrées ou bénites par l'évêque au cours de la Semaine Sainte précédente.

A l'occasion de chaque baptême il sera demandé une participation des familles (casuel). Une quête pourra être effectuée au cours de la célébration auprès des membres de l'assemblée. Lorsqu'il s'agit du baptême d'un militaire dans le cadre de l'aumônerie ou d'un « voyageur » dans le cadre de sa paroisse on ne fera pas de quête pour la paroisse locale, même s'il est normal que l'aumônerie ou la paroisse des voyageurs participe aux frais locaux.



## 5) AUTRES QUESTIONS

### 5.1) L'âge du baptême

*« Les parents sont tenus de faire baptiser leur enfant dans les premières semaines... »*

Droit Canon 863

*Les évêques de France demandent que l'on ne baptise pas un enfant de plus de trois ans, sauf cas particulier.*

#### COMMENTAIRES :

- Le baptême est un sacrement destiné aux adultes. Si les nouveau-nés sont baptisés, c'est parce que, leurs parents étant chrétiens, ils vivront de fait en lien avec l'Eglise.

Lorsque l'on reçoit des parents baptisés, on suppose qu'ils ont la foi, sauf manifestation explicite du contraire.

- **Pour les enfants entre 3 et 7 ans**, si l'Eglise de France demande de ne pas les baptiser, c'est que leur liberté est en train de naître et de s'affirmer. Le baptême suppose toujours un **acquiescement libre**. En principe, lorsqu'une demande de baptême est faite pour un enfant entre 3 et 7 ans, il convient de lui laisser mûrir son désir. On proposera l'Eveil à La Foi et une bénédiction prévue au rituel.

Cependant, bien des raisons peuvent expliquer que la demande de baptême ait été différée... Lorsqu'il semble bon de ne pas répondre immédiatement à cette demande et que cela pose problème, il convient de se référer à l'évêque ou à son représentant.

- **Pour les enfants en âge scolaire** : on se réfèrera au rituel du baptême des enfants en âge de scolarité.

En principe, les enfants en âge scolaire sont préparés dans le cadre

de la catéchèse ou de l'aumônerie, soit avec les enfants déjà baptisés, soit, pour un temps au moins, de manière séparée.

### **- Pour les adolescents hors aumônerie (16 à 20 ans)**

On consultera le (la) délégué(e) épiscopal(e) chargé(e) de ce catéchuménat particulier.

## **5.2) La situation des parents**

*« Pour qu'un enfant soit licitement baptisé, il faut que les parents y consentent, ou au moins l'un des deux... Il faut qu'il y ait un espoir fondé que l'enfant sera élevé dans la religion catholique. »*

Droit Canon 868

Le droit français (qu'il faut absolument suivre) est plus sévère que le droit canon : pour que des mineurs soient baptisés, il convient d'avoir l'accord écrit de ceux qui ont la charge parentale –donc des deux parents-, sauf si l'un a été déchu de cette autorité parentale.. -

### **COMMENTAIRES :**

Les enfants n'ont pas à être les victimes du choix de leurs parents. Quand il y a demande de baptême –quelle que soit la situation matrimoniale- la seule question à se poser est : y a-t-il un espoir fondé que l'enfant soit éduqué dans la religion catholique ? Il se peut que les situations demandent un véritable discernement et donc un véritable dialogue.

- Quand les frères et sœurs aînés n'ont pas été catéchisés alors qu'ils pouvaient l'être, il convient de discerner -si possible en les rencontrant-, de savoir si c'est de leur fait ou de celui de leurs parents. Si l'on constate la bonne volonté des parents, on fera tout pour qu'elle se

concrétise dans une véritable participation à la vie ecclésiale et, pour les enfants, à la catéchèse. Tant que les engagements ne sont pas clairs et leur application vérifiée, on différera le baptême sans jamais le refuser.

- Ce qui est demandé aux parents pour le baptême de leurs enfants doit inspirer le dialogue avec les catéchumènes dans le dialogue à propos de leurs enfants.

### **5.3) Parrain et marraine**

*« Dans la mesure du possible, à la personne qui va recevoir le baptême sera donné un parrain auquel il revient d'assister dans son initiation l'adulte qui se fait baptiser et, s'il s'agit d'un enfant, de le présenter de concert avec les parents. »*

Droit Canon 872

*« Un seul parrain ou une seule marraine, ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis. »*

Droit Canon 879

*« Qu'il ait seize ans accomplis, à moins que l'évêque diocésain n'ait établi un autre âge, ou bien, que le curé ou le ministre n'estime devoir admettre, pour une juste cause, une exception.*

*Qu'il soit catholique, confirmé, qu'il ait déjà reçu le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, et qu'il mène une vie cohérente avec la foi et avec la fonction qu'il va assumer. »*

Droit Canon 874 §2 et 3

## COMMENTAIRES :

Aujourd'hui, le choix du parrain et la marraine ne doivent pas être la question la plus importante à propos du baptême. Celui-ci est d'abord une célébration de la foi. Le lien avec la communauté chrétienne est en soi plus important que l'existence du parrain et de la marraine.

En fait, le choix du parrain et de la marraine repose sur deux attentes qui peuvent être contradictoires : beaucoup font de la demande à quelqu'un d'être parrain ou marraine un geste d'amitié, avec l'espoir que leur amitié se poursuivra par le biais de l'enfant. L'Eglise, aujourd'hui, attend du parrain ou de la marraine une sorte de partenariat avec les parents pour aider l'enfant à prendre sa place dans la communauté chrétienne. Pour autant, elle veut valoriser l'amitié et, en aucun cas, ne veut rejeter ce désir des parents. C'est pourquoi le dialogue a une importance capitale en ce domaine.

Dans ce dialogue, il convient d'entendre les parents et les raisons de leur choix. Il convient d'explicitier les raisons de l'Eglise pour demander qu'au moins un parrain (ou une marraine) ait l'âge, soit vraiment fidèle à la foi catholique et soit confirmé. Il convient toujours de trouver dans l'entourage, ou même dans la communauté, un fidèle qui puisse être un vrai parrain. Pour autant, on acceptera en plus les « parrains » et « marraines » que la famille propose (dans certaines cultures, ils peuvent être plusieurs), à condition qu'il n'y ait pas de scandale... et qu'ils soient baptisés.

## 5.4) Les registres

Ils sont des documents d'Eglise strictement confidentiels et ils marquent l'agrégation du baptisé à l'Eglise. Celle-ci est normalement représentée par la paroisse locale, où sont gardés les registres. Tout baptême célébré doit être consigné dans les registres paroissiaux. Lorsqu'il s'agit du baptême d'un militaire dans le cadre de l'aumônerie ou d'un « voyageur », le baptême est inscrit dans leurs propres registres.

Lorsqu'un baptême est célébré alors que le baptisé n'habite pas la paroisse ou qu'il fasse partie d'une paroisse personnelle, il est bon d'en informer le curé de la paroisse où le baptisé habite afin que le baptême soit notifié dans la rubrique « baptême hors paroisse ». Cela permet de retrouver plus facilement trace du sacrement lorsqu'on a besoin d'actes de baptême.

### **Plusieurs problèmes peuvent se poser.**

- Si les parents sont du même sexe : l'un d'entre eux signe « le père » (ou la mère). On rajoute à la main la mention de « Parent » et le conjoint signe à cet endroit. De toute façon, il faut éviter qu'il soit parrain ou qu'il signe à la place du parrain.
- Si les parrain et marraine n'ont pas toutes les qualités canoniques pour être parrain, on écrit lisiblement sur le registre le nom (voire l'adresse) de celui qui peut l'être... on le fait signer sous la mention parrain ou marraine et on laisse signer l'autre ou les autres parrains sur le bas de l'emplacement.
- Les chrétiens non catholiques signent sous la rubrique : témoin.

## **5.5) La confirmation**

Comme on l'a dit, il ne convient pas de baptiser sans ouvrir la perspective de la confirmation et de l'eucharistie.

Dans le diocèse, il est conseillé que les adolescents et les adultes soient baptisés à Pâques dans leur aumônerie (quand cela est possible) et dans leur paroisse, et qu'ils soient confirmés et fassent leur première communion lors de la fête de Pentecôte en la cathédrale.

Conseil Presbytéral  
Février 2015

## **NOTES PERSONNELLES ...**

Crédits photos ©A.D.E.C.E  
Création graphique Service Communication

